

Gestes qui sauvent : Le statut de citoyen-sauveteur reconnu !

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) salue l'adoption définitive ce jour par le Parlement de la proposition de loi, portée par les députés Jean-Charles COLASROY et Hugues RENSON, et la sénatrice Catherine TROENDLE, qui reconnaît le statut de citoyen-sauveteur aux personnes venant en aide de manière volontaire et bénévole aux victimes d'un accident.

Issue du [rapport Eric FAURE- Patrick PELLOUX](#) de 2017 sur la généralisation au plus grand nombre de la formation aux gestes qui sauvent, cette loi permet de reconnaître et protéger ceux qui viennent en aide spontanément aux personnes victimes d'un accident, notamment celles victimes d'un malaise cardiaque.

En France, moins de 25% de la population est formée aux gestes et comportements qui sauvent.

ARRÊT CARDIAQUE : UNE URGENCE VITALE

N'importe où, n'importe quand, ce problème de cœur peut toucher n'importe qui. Homme ou femme, jeune ou ancien, sportif du dimanche ou athlète de haut niveau, tout le monde est concerné par l'arrêt cardiaque.

Dans 70% des cas, une personne est située à proximité. Être témoin impuissant et inactif peut avoir de graves conséquences pour la victime. Agir, même si les gestes ne sont pas maîtrisés à l'exactitude, c'est donner une chance de survie supplémentaire à la personne en détresse vitale. **1 minute de gagnée, c'est 10% de chance de survie en plus : chaque minute compte.**

Face à la multiplication des applications d'aides à la personne comme *Staying alive*, il est nécessaire de renforcer la protection civile et pénale des citoyens qui portent secours aux personnes en détresse, en attendant l'arrivée des secours d'urgence et en particulier des sapeurs-pompiers.

GESTES QUI SAUVENT : LA PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE VISE À FORMER 80% DE LA POPULATION

Formulé par le Président de la République, Emmanuel Macron, le 6 octobre 2017, l'objectif de 80% de la population formée aux gestes et comportements qui sauvent, se situe au cœur de l'ambition de sécurité civile portée par la FNSPF et son président, Grégory ALLIONE.

Pour y parvenir, la FNSPF et son maillage territorial, ont renforcé leur dispositif de formation auprès du grand public : formation de masse, sessions spéciales sur les lieux de travail, actions de sensibilisation lors de différents événements portés par le réseau associatif... Ainsi, ce sont près de 863 000 personnes qui ont été formées en 2018 par les associations agréées de Sécurité civile*. En 2019, cette tendance est la hausse.

MATÉRIEL DE SECOURS : RENFORCEMENT DES SANCTIONS PÉNALES CONTRE LES DÉGRADATIONS

En cas de vol ou de dégradation de défibrillateurs cardiaques mis à disposition dans l'espace public, la loi renforce les sanctions pénales envers les auteurs d'infractions pouvant conduire indirectement au décès d'une personne, faute de matériel de premier secours disponible.

UN NUMÉRO UNIQUE POUR ALERTER LES SECOURS : LE 112

Protéger, alerter, secourir : une règle d'or pour venir en aide à une victime d'accident. Encore faut-il connaître le numéro d'urgence pour appeler les secours !

La multiplicité de numéros d'appel d'urgence est source de confusion qui désoriente la population et s'avère contreproductive dans l'efficacité du traitement des demandes de secours.

Cette loi considère donc que le **112** doit devenir l'unique numéro d'urgence en France, à l'instar de ce qui se pratique dans nombres de pays européens.

CHIFFRES CLÉS

- Chaque année, 2 millions de personnes sont victimes d'un malaise cardiaque et 40 000 en meurent.
- 7 fois sur 10, ces accidents surviennent devant témoin.
- Mis à disposition du grand public, la France est équipée d'environ 100 000 défibrillateurs.
- De nombreuses applications permettent de géolocaliser les défibrillateurs.
- 5% des personnes victimes d'un arrêt cardiaque sont sauvées. Dans les pays équipés en défibrillateur, ce taux atteint les 15%.

PLUS D'INFORMATIONS

www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/prevention-des-risques-lies-larret-cardiaque

** Données récoltées par la Direction générale de la Sécurité civile et la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur*